



POUR VOUS AIDER DANS VOS RECHERCHES

- Dites à vos parents, vos amis, vos collègues que vous cherchez une maison. Il est probable qu'on vous indiquera des maisons à vendre.
- Consultez la rubrique des maisons à vendre dans les journaux ou procurez-vous des revues sur l'immobilier dans les kiosques à journaux, dépanneurs ou autres points de vente.
- Visitez les sites Web consacrés à l'immobilier (www.sia.ca, par exemple). Vous y trouverez des photos et des informations sur une vaste gamme de propriétés à vendre.
- Pourquoi ne pas parcourir en voiture un quartier qui vous intéresse à l'affût des affiches « À vendre », ou visiter les nouveaux complexes résidentiels (secteurs où des maisons neuves sont construites).

LES TYPES D'HABITATIONS

Au Canada, la forme, la taille et le prix des habitations varient.

Logements en copropriété

Les logements en copropriété (appelés communément « condos ») sont davantage un type de propriété que d'habitation. Le plus souvent, les logements en copropriété font partie d'un ensemble résidentiel. Il peut s'agir d'un immeuble comprenant quelques appartements ou d'une grande tour d'habitation. Selon cette formule, vous possédez votre logement mais pas le reste de l'immeuble ni le terrain. Vous payez des charges de copropriété au syndicat des copropriétaires qui assume l'entretien et les réparations, le cas échéant. Comme il s'agit d'une option relativement peu coûteuse, le logement en copropriété intéresse souvent les ménages qui en sont à leur première maison.

Obtenez de plus amples renseignements auprès de la SCHL. Vous n'avez qu'à visiter le site www.schl.ca et à taper « copropriété guide de l'acheteur » dans la case de recherche.

Maison en rangée

La maison en rangée est un logement faisant partie d'une série d'habitations construites côte à côte. Chaque logement possède son entrée individuelle mais partage un mur mitoyen.

Maison jumelée

La maison jumelée possède son propre terrain et son entrée individuelle mais un de ses murs est mitoyen avec une autre habitation et elle dispose parfois d'un stationnement partagé. Le propriétaire est responsable de son côté de la propriété.

Maison individuelle

La maison individuelle est une habitation autonome. L'occupant possède le terrain et le bâtiment. Comme il assume seul tous les coûts afférents, il s'agit souvent de l'option de logement la plus coûteuse. Ce type de maison offre cependant plus d'espace et de liberté.

Duplex et triplex

Le duplex ou triplex ressemble à une maison individuelle, qui serait configurée en plusieurs logements. Généralement, un des occupants est propriétaire, tandis que les autres sont locataires. Pour beaucoup d'acheteurs, il s'agit d'une occasion de réaliser un revenu immédiat au moyen de la maison qu'ils possèdent.



INSPECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Votre offre a été acceptée et le financement est approuvé.

Comme nous l'avons mentionné plus haut dans la section « Faire une offre », il est souhaitable que votre offre soit conditionnelle à une inspection de la maison réalisée par un expert. Moyennant des frais (300 \$ ou plus), un inspecteur visitera la propriété pour y effectuer un examen visuel détaillé. Quand vous recevrez le rapport de l'inspecteur, vous pourrez discuter avec votre agent immobilier des réparations nécessaires, susceptibles d'avoir une incidence sur le prix d'achat convenu.

Obtenez de plus amples renseignements auprès de la SCHL. Vous n'avez qu'à visiter le site www.schl.ca et à taper « le choix d'un inspecteur en bâtiment » dans la case de recherche.

TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ

Le moment est maintenant venu pour vous de prendre possession de votre maison et de commencer votre nouvelle vie de propriétaire-occupant. Règle générale, vous vous rendez au cabinet de l'avocat ou du notaire pour signer les documents. Il se peut que l'agent immobilier ou le vendeur de la maison soient présents. Votre avocat ou notaire s'occupera du transfert de l'argent au vendeur, y compris toute somme additionnelle que le vendeur aurait déjà payée relativement à la maison, comme les frais de chauffage ou l'impôt foncier. Habituellement, l'avocat ou le notaire reçoit ses honoraires à ce moment. N'oubliez pas d'inclure dans votre budget d'achat initial tous les coûts associés à la conclusion de la vente. Ces frais, qui comprennent notamment les honoraires de l'avocat ou du notaire le droit de cession immobilière ou droit de mutation, peuvent représenter de 1,5 à 4 % du prix d'achat de la maison.

La SCHL vous souhaite de connaître beaucoup de succès à titre de propriétaire. Nous serons là pour vous aider tout au long de cette nouvelle expérience. Nous offrons de l'information pour vous aider à préparer votre déménagement, ainsi que d'autres renseignements auxquels se fient les propriétaires canadiens pour entretenir, rénover ou adapter leur logement.

N'hésitez pas à communiquer avec les représentants de la SCHL en composant le 1-800-668-2642 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'accession à la propriété ou pour demander de recevoir par la poste les feuilles de travail et les listes de vérification sur l'achat d'une maison. Vous pouvez également visiter notre site Web, à l'adresse www.schl.ca.

La SCHL. La clé qui ouvre de nouvelles portes.

www.schl.ca/nouveauxarrivants



27-04-16



66145

